



CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

LOCATIF OU EMPLACEMENT

1 - TARIFICATION

Nos tarifs de location sont applicables dès leur parution et peuvent être modifiés sans préavis. Le coût contractuel est ferme et fixé par le contrat de réservation.

2 - LOCATIONS ET PRESTATIONS

Chaque réservation est nominative et non transmissible.

Son montant est déterminé en fonction du type de locatif et du nombre de personnes l'occupant.

Toute personne en sus et acceptée par la direction devra s'acquitter de la redevance supplémentaire prévue.

Un seul véhicule sur son emplacement déterminé est accepté.

- a) Le bureau d'accueil est ouvert de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 20h00. En dehors de ces horaires, seuls les cas d'urgence seront reçus.
- b) Les locatifs sont prévus avec un équipement suffisant pour assurer le confort du client. Aussi, tous autres appareils tels barbecues, lave-linge, friteuse, four etc... sont proscrits.
- c) Aucune location n'est équipée en draps ou taies d'oreillers. Le locataire, pour des raisons d'hygiène, doit s'en prémunir.
- d) Les feux sont interdits sur tous les emplacements. Seuls les barbecues à gaz et électriques sont autorisés.
- e) Le nettoyage du locatif est à la charge du client. En cas de manquement ou d'insuffisance de celui-ci, la caution ménage sera conservée par le camping.

3 - RESERVATION

Pour les locatifs et les emplacements, la demande de réservation n'est effective qu'après réception du contrat de réservation daté, signé et accompagné de :

- l'acompte de 30% du montant total du séjour si la réservation est réalisée plus de 30 jours avant la date d'arrivée au camping,
- la totalité du montant du séjour si la réservation a lieu moins de 30 jours avant la date d'arrivée au camping.

Notre engagement est définitif dès l'acceptation de votre réservation et le retour du contrat signé par nos soins. La gestion du dossier de réservation est facturée en sus selon les modalités prévues.

4 - PAIEMENT

Pour les locatifs :

Le règlement du solde du séjour doit nous parvenir au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée. Votre engagement devient définitif dès le 30ème jour avant votre arrivée. Le non paiement du solde dans les délais pourra être considéré comme une annulation de votre fait (voir paragraphe 8)

Pour les emplacements :

Le solde du séjour est payable le jour de l'arrivée au camping.

5 - TAXE DE SEJOUR

Le montant de la taxe de séjour est fixé chaque année par les collectivités locales et régionales en début de saison, et s'applique pour toute personne âgée de plus de 18 ans. Le montant est indiqué dans les tableaux de tarifs de notre site www.oasisdesgarrigues.com.

6 - CAUTION

Deux chèques de caution (non encaissés) seront demandés pour les locatifs :

- 1 chèque de 200 € pour la garantie du mobilier et du locatif, l
- 1 chèque de 50 euros pour la propreté des lieux.

Ils vous seront rendus au moment de votre départ, si aucun problème ne subsistait.

CAMPING L'OASIS DES GARRIGUES

290 chemin de Lauzon | Quartier Brugière | 07200 Vogüé | Ardèche
Tél. +33 (0)4 75 37 03 27 / +33 (0)6 81 04 66 37 | Fax : +33 (0)4 75 37 16 32
Email : oasisdesgarrigues@wanadoo.fr
www.oasisdesgarrigues.com

7 - ARRIVEES et DEPARTS

Les locations sont disponibles à partir de 15h00 et doivent être libérées avant 10h00.

Les emplacements doivent être libérés avant 12h00.

L'état des lieux avant le départ doit être fait après la libération du locatif. S'il ne pouvait l'être pour une raison quelconque, la caution sera expédiée par la poste sous quinze jours après la constatation par nos soins du bon état des lieux et du matériel.

8 - RETARDS et DEPARTS DECALES.

Aucun remboursement ne sera possible en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.

9 - RETRACTATION - ANNULATION

Le droit de rétractation ne s'applique pas pour les hébergements d'hôtellerie de plein air (article L.121-21-8 du code de consommation).

L'annulation du séjour doit être confirmée par courrier.

Pour toute annulation il sera retenu : les frais de dossier, les primes d'assurance éventuellement souscrites et, à titre d'indemnité de rupture du contrat :

- 1) une somme égale à 30% du montant total du séjour si l'annulation a lieu à plus de 30 jours du jour d'arrivée
- 2) une somme égale à la totalité du séjour si l'annulation a lieu à moins de 30 jours du jour d'arrivée.
- 3) une somme égale au coût total du séjour si la location n'est pas pourvue.

Le camping Oasis des Garrigues vous propose une **Assurance Annulation et Interruption de séjour**, facultative, l'assurance **Campez Couvert**, à souscrire auprès de notre partenaire Gritchen Affinity qui s'engage à rembourser tout ou partie du séjour.

En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail.

Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponibles sur le site www.campez-couvert.com ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

10 - ASSURANCE

Votre assurance responsabilité civile couvre vos risques pour la location villégiature. Vous devez nous fournir une attestation de votre assurance qui est délivrée gratuitement par votre assureur.

11 - CONDITION D'ADMISSION

Le règlement intérieur du camping est affiché et établi en fonction de l'arrêté ministériel du 17/02/2014. Il impose au camping de veiller à la sécurité et la tranquillité des clients. Ces derniers ont également le devoir de s'y soumettre dans son intégralité. Il en est de même pour le règlement de la piscine.

Chaque personne devant séjourner au camping doit être à même de justifier de son identité et remplir les formalités de police nécessaires.

Les mineurs non accompagnés par des responsables (cas des groupes) ou non autorisés par une attestation parentale seront refoulés.

Pour les visiteurs :

Avec l'autorisation de la gérance pour l'accès au camping, les visiteurs devront s'acquitter de la redevance prévue au tarif. Leur véhicule n'est toutefois pas autorisé à stationner dans l'enceinte du camping.

12 - ANIMAUX DE COMPAGNIE

Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas admis. Pour tout autre animal, l'acceptation éventuelle de la gérance doit obligatoirement être obtenue au préalable.

13 - CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de non-respect des règlements ou en cas de trouble persistant et après 2 mises en demeure orales restées vaines, la gérance est autorisée à résilier le contrat et à expulser les personnes concernées, sans que le moindre remboursement ne puisse être demandé.

CAMPING L'OASIS DES GARRIGUES

290 chemin de Lauzon | Quartier Brugière | 07200 Vogüé | Ardèche
Tél. +33 (0)4 75 37 03 27 / +33 (0)6 81 04 66 37 | Fax : +33 (0)4 75 37 16 32
Email : oasisdesgarrigues@wanadoo.fr
www.oasisdesgarrigues.com